

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 À 19 H.

Sont présents :	M. Jean-François Boudreault	Maire
	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1
	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière
Étaient absents :	Mme Hélène Tanguay	Conseillère no. 3
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 15-09-120

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout d'un point au varia.

Point 3. Résolution # 15-09-121

Lecture et adoption du procès-verbal du 3 août 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de non-conformité – Ne pas avoir mesuré le niveau piézométrique des eaux souterraines lors de la campagne d'échantillonnage du printemps 2015 au lieu d'enfouissement en tranchée.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Acceptation de notre demande d'aide financière pour le projet de traitement de l'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 1. La problématique associée à notre projet est jugée prioritaire par le ministère.

Point 5.

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 31 août 2015.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.

Point 6. Résolution # 15-09-122

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-08 au montant de 167 366.07 \$.

Point 7. Résolution # 15-09-123

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-08.1 totalisant une somme de 55 212.38 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 août 2015.

Point 8.Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- A. Hébert & Fils Inc. 2 494.78 \$
Réfection du chemin menant au lac St-Georges
- Camping Québec 654.45 \$
Renouvellement de notre adhésion et fiche descriptive
- Distribution J.R.V. Inc. 772.31 \$
Membrane géotextile et piquets d'arpentage – Projet parc de vélos
- Environex 1 339.83 \$
Analyses d'eaux des piézomètres et du réseau d'aqueduc
- Foss National Leasing – Corp-Rate 1 499.23 \$
Carburant pour les véhicules municipaux – Juin 2015
- Gaudreau Environnement Inc. 540.60 \$
Traitement du recyclage (5 conteneurs)
- GHD Consultants Ltée 114 191.78 \$
Caractérisation environnementale – Phase III – Décontamination centre
- GHD Consultants Ltée 5 721.60 \$
Travaux antérieurs – Taxes de vente remboursable - Décontamination
- Héneault et Gosselin Inc. 17 936.10 \$
Évaluation technique et proposition budgétaire – Club et écomusée
- L'Accommodeur Malouin Inc. 919.71 \$
Barils, bois, vis et autres fournitures
- L'Accommodeur Malouin Inc. 983.73 \$
Portes de pin clair, tuyau et autres fournitures
- Marcel Dionne & Fils Inc. 1 091.57 \$
Chlore liquide
- MJ Hélie 2 655.00 \$
Location de machineries – Projet parc de vélos

Point 9.Rapport des conseillers

M. Tremblay nous informe que les rapports d'évaluation d'Héneault et Gosselin ont été livrés en août. Le conseil municipal devra se rencontrer afin d'en discuter et prendre les décisions. Il s'informe de la venue du récupérateur de métaux. Si tout va bien, ils seront ici en septembre. La direction en sera avisée et fera les suivis nécessaires.

Mme Gosselin demande aux élus présents leurs préférences pour la fabrication d'une affiche municipale souhaitant la bienvenue; taille, matériaux, éclairage. Elle cite celle de l'Auberge Port-Menier en exemple car son procédé de fabrication est peut-être moins coûteux que celles précédemment présentées.

Point 10. Résolution # 15-09-124Dépôt de document – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de recevoir le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014, le publier et le transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point 11. Résolution # 15-09-125Renouvellement de notre adhésion annuelle – Camping Québec

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion au coût de 244,21 \$ à Camping Québec ainsi que notre fiche descriptive dans le guide 2016 et leur site Internet au coût de 325 \$, le tout avant les taxes applicables.

Point 12. Résolution # 15-09-126

Démission de la conseillère au siège no. 3 - Mme Hélène Tanguay

ATTENDU QUE Mme Tanguay tient un gîte et qu'elle ne peut donner tout le temps nécessaire à ses deux occupations;

ATTENDU la lettre de démission de Mme Hélène Tanguay, conseillère au siège no. 3, reçue le 17 août 2015 conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

ATTENDU l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le jour du scrutin sera fixé dans les trente (30) prochains jours suivant la présente séance parmi les dimanches compris dans les quatre (4) prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de déclencher une élection partielle.

Point 13. Résolution # 15-09-127

Réfection du chemin menant au lac Saint-Georges

ATTENDU la résolution # 15-06-082 pour l'acceptation de la soumission présentée par A. Hébert & Fils inc. pour la réfection du chemin menant au lac Saint-Georges au coût de 2 032,48 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les travaux ont nécessité sept (7) voyages de gravier supplémentaire;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués le vendredi 19 juin et que le responsable des travaux s'est engagé à niveler à ses frais avant de passer le rouleau compacteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter les frais supplémentaires de 560 \$ plus les taxes applicables pour la réfection du chemin menant au lac Saint-Georges selon les conditions négociées avec M. Boudreau.

Point 14. Résolution # 15-09-128

Achat de polos à l'effigie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

ATTENDU le désir du conseil municipal d'offrir un vêtement à son effigie à tous les employés municipaux;

ATTENDU la soumission et les produits proposés par L'Accommodeur Malouin inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et la confection de vingt (20) polos pour la somme de 594,80 \$ plus les taxes applicables à l'effigie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour tous les employés municipaux.

Point 15. Résolution # 15-09-129

Évaluation salariale de l'adjointe administrative

ATTENDU sa première année de service au sein de la Municipalité, le conseil municipal a procédé à l'évaluation des conditions salariales de Mme Andréanne Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation salariale, effective à compter du 1^{er} septembre, à Mme Andréanne Tousignant selon l'entente conclue avec cette dernière.

Point 16. Résolution # 15-09-130

Achat d'un palan – Dickner inc.

ATTENDU le rapport d'intervention émis par la Commission de la santé et de sécurité du travail le 31 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'acheter un palan d'une capacité de 2 200 livres chez Dickner inc. au coût de 2 567 \$ plus le transport et les taxes applicables pour la sécurité des employés à la station de pompage.

Point 17. Résolution # 15-09-131

Signataires pour et au nom la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de désigner M. Jean-François Boudreault, maire, et Mme Véronique Rodgers, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. En l'absence du maire, c'est le conseiller, M. Jean-François Auclair qui est autorisé à signer à sa place; en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, c'est l'adjointe administrative, Mme Andréanne Tousignant qui est autorisée à signer à sa place.

Point 18. Résolution # 15-09-132

Aménagement du camping du Château – Gestion forestière Anticosti inc.

ATTENDU QUE l'emplacement des sites au camping du Château est plus petit que les standards de Camping Québec;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet de camping du Château est complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de 8 280 \$, taxes en sus, à Gestion forestière Anticosti inc. d'agrandir et nettoyer les sites du camping du Château selon la soumission du 11 août 2015 présentée.

Point 19. Résolution # 15-09-133

Disposition des boues de fosses septiques – ARP Gaz

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas les infrastructures adéquates pour disposer des boues de fosses septiques;

ATTENDU le rapport présenté par Roche en mars 2015 pour le traitement des boues de fosses septiques;

ATTENDU les recherches effectuées par M. Martin Guay, coordonnateur aux matières résiduelles à la M.R.C. de Minganie, pour une solution temporaire et efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de procéder à la location d'une citerne maritime de 5 500 gallons chez ARP Gaz avec option d'achat à 23 835 \$. Les frais annuels d'opération sont évalués à 19 000 \$.

Point 20. Résolution # 15-09-134

Mandater Tremblay Bois Mignault Lemay pour nous représenter dans le dossier d'une nuisance immobilière

ATTENDU la correspondance et l'avis d'infraction échangés avec le propriétaire de l'immeuble immatriculé 1621 32 3894.00;

ATTENDU le rapport d'expertise émis par ACTUEL Conseil inc. en juillet 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité octroie un dernier délai pour la démolition du dit bâtiment, soit le 15 octobre prochain, avant d'entreprendre les mesures légales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de mandater Me Yves Boudreault de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, S.E.N.C.R.L., après le 15 octobre 2015, pour entreprendre un recours devant la Cour Supérieure afin qu'il soit ordonné au propriétaire de l'immeuble immatriculé 1621 32 3894.00 de démolir le bâtiment jugé insalubre, non sécuritaire et irrécupérable selon l'expertise obtenue.

Point 21. Résolution # 15-09-135

Achat d'une vanne de mélange thermostatique – Distribution J.R.V. inc.

ATTENDU le rapport d'intervention émis par la Commission de la santé et de sécurité du travail le 31 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'acheter une vanne de mélange thermostatique chez Distribution J.R.V. inc. au coût de 999.99 \$ plus le transport et les taxes applicables pour la douche oculaire située à la station de traitement de l'eau potable.

Point 22.Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Six (6) personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 43

- Pourquoi y-a-t-il eu des cachettes avec la visite de M. Pierre-Karl Péladeau? Suite à l'annulation de sa venue le lundi 31 août, M. Péladeau et Mme Richard sont venus le mardi 1^{er} septembre brièvement sans annonce publique.
- Dans le dossier de nuisance immobilière, le propriétaire aurait souhaité plus de dialogues, recevoir l'annonce de la visite d'ACTUEL Conseil et plus d'investigation sur son bâtiment. Il démolira le bâtiment puisqu'il n'a pas les moyens financiers de contester la décision de la Municipalité. Il fait remarquer au conseil municipal qu'un bâtiment sis au centre du village est une nuisance qui risque de s'effondrer, de prendre en feu et représente un réel danger pour la population.
- Les pédalos seront-ils disponibles à la population cette année? Ils ont été mis en place il y a environ trois semaines...
- Vous avez parlé du camping. Avez-vous accueilli des campeurs cet été?

Fin de la période de questions : 20 h

Point 23. Résolution # 15-09-136Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 01.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Jean-François Boudreault
Maire

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière